

Le CJEC : un club actif

Ayant pour mission de **représenter, aider et informer ses adhérents**, le CJEC Paris/IdF a depuis complété son rôle d'information et d'aide des jeunes professionnels comptables à l'installation par un programme axé sur le **développement du cabinet**.

Ainsi, en tant que **vecteur de développement**, le CJEC se mobilise pour être activement présent aux événements professionnels et aide ses adhérents à rencontrer nos partenaires et les jeunes chefs d'entreprise. A titre d'exemple, soulignons le succès des consultations gratuites organisées par notre partenaire Gan Assurances au Salon de la Micro-Entreprise, au cours desquelles 16 jeunes experts-comptables ont pu échanger et se faire connaître auprès du monde des entrepreneurs. Un duo gagnant-gagnant, puisque ces consultations se sont déroulées de manière interactive avec les conseillers du Gan, qui ont pu apporter leur expertise en complément des conseils prodigués par les jeunes experts-comptables.

Du côté de **l'interprofessionnalité**, le club d'œnologie Nez d'Experts, qui se tient chez nos amis Avocats, remporte toujours autant de succès et devrait être décliné sous d'autres



concepts. Toujours dynamique et volontaire, le CJEC a été associé à la course organisée par le syndicat de jeunes avocats ACE-JA début décembre, et prévoit d'innover dans l'organisation des réunions entre professionnels libéraux.

Le CJEC étant **le premier des réseaux** pour les jeunes professionnels, les « afterworks » d'accueil des nouveaux adhérents et les dîners mensuels sont désormais organisés de manière concomitante afin de favoriser les échanges et les partages d'expériences. Ces moments sont souvent l'occasion de nouer des contacts et de trouver des réponses aux questions et problématiques des jeunes experts-comptables. Ils permettent également de profiter d'un moment de convivialité !

Toujours : la base cession/reprise/collaboration, permettant à chaque professionnel de déposer son annonce d'offre ou de demande, via le site du CJEC ou de l'OEC région PIDF.

Toute l'équipe du bureau du CJEC Paris/IdF vous souhaite de bonnes fêtes et vous donne rendez-vous en 2010 avec un programme toujours plus riche et dynamique !!!



Pour toute information :
paris@cjec.org • <http://paris.cjec.org>
Tél. : 01 42 72 73 72

CJEC
Paris Ile-de-France

Jacques Parent,
Président du CJEC
Paris Ile-de-France



Pour en savoir plus :
<http://paris.anece.org>

ANECS
Paris Ile-de-France

Alix Banquey,
Présidente de l'ANECS
Paris Ile-de-France



L'avenir de la profession est dans la reconnaissance de la spécialisation

Un socle commun de connaissances, le diplôme d'expertise comptable nous le transmet. Toutefois, l'environnement dans lequel nous exerçons notre profession se mue. Les entreprises se nichent dans des secteurs de plus en plus particuliers et aux montages de plus en plus alambiqués. Afin de faire face à une aussi grande diversité de profil de « patient », l'expert-comptable ne peut demeurer un généraliste en toute occasion. Il doit pouvoir asseoir sa spécialité et ses domaines de compétence. Dès lors, pourquoi ne pas encadrer la reconnaissance de cette spécialisation par l'obtention de certificats ou d'attestations propres ?

L'obtention du DEC est incontestablement incontournable : après 8 ans d'étude, tout expert-comptable et commissaire aux comptes possède un même bagage technique et généraliste. Or, notre pratique de la profession étant loin d'être elle-même généraliste, il me semble que notre diplôme généraliste ne permet pas de répondre intégralement à la spécificité de nos entreprises. La création d'attestations ou de certificats spécialisés dans des domaines précis permettraient par exemple aux experts-comptables d'asseoir leur spécialité et de distinguer leur pratique les unes des autres.

A l'heure actuelle, l'expert-comptable qui souhaite s'orienter dans l'évaluation peut le faire sans pour autant en avoir les connaissances appropriées et suffisantes. Ainsi, ce certificat permettrait tant d'harmoniser les connaissances minimales au titre de spécialiste, mais également d'instaurer une reconnaissance de « casquettes » de spécialiste au sein de la profession.

Loin d'être obligatoire, ces certificats pourraient être optionnels et en sus du diplôme d'expertise-comptable. Ils viendraient donc chapeauter une formation, polir une compétence et reconnaître la spécialisation de l'expert-comptable tant par la profession que par le marché.

Tout comme l'avenir de notre profession se situe dans l'acceptation d'une pratique de spécialiste face à des activités de sociétés de plus en plus pointues, notre profession doit aussi savoir mettre en exergue ses spécialistes et ses domaines de compétences par l'obtention de certificats propres. Encourager et reconnaître la spécialisation, c'est assurer le développement de nos missions et l'ouverture de notre profession.

Désormais, le débat est lancé !